

FORMATION GENERALE

ET

APPROFONDISSEMENT

BAFA

SOMMAIRE.

sommaire.....	2
A) prealable.....	4
B) introduction.....	5
I) FINALITES OFFICIELLES DE LA FORMATION.....	5
II) INTENTIONS OFFICIELLES DE LA FORMATION.....	5
C) Charte pédagogique BAFA.....	6
I) L'engagement qualité des Ceméa pour la formation BAFA	6
II) Des vacances et des loisirs de qualité pour tous	6
III) Nos conceptions de l'animation	7
IV) L'équipe d'adultes.	7
V) Nos objectifs pour la formation d'animateurs	8
VI) Les contenus de la formation	9
1) L'activité : « l'axe central de la formation »	9
3) La connaissance des enfants et des jeunes	9
4) La connaissance des terrains d'application	9
5) Le cadre réglementaire : législation, sécurité, responsabilité	9
6) Les faits de société:.....	9
VII) La session d'approfondissement Bafa permet.....	10
VIII) Les conditions de déroulement de la formation	10
IX) La validation des sessions de formation	10
X) Un nouveau dispositif de placement	10
D) LA DEMARCHE DE pratique D'ACTIVITES.....	11
CHANT.....	11
ACTIVITE.....	11
LA DEMARCHE DE PROJET D'ACTIVITES.....	12
Objectifs opérationnels :	12
LA DEMARCHE DE PRATIQUE D'ACTIVITE.....	13
E) LA DEMARCHE DE MISE EN REFLEXION.....	13

F) L'EVALUATION.....	13
G) REUNION DE FONCTIONNEMENT.....	15
<i>Début de stage :.....</i>	<i>15</i>
<i>La réunion de fonctionnement :.....</i>	<i>15</i>
H) LES METHODES PEDAGOGIQUES RETENUES.....	16
I) La validation du stage.....	17
<i>Le cadre JS.....</i>	<i>17</i>
ANNEXE 1: REFERENTIEL DE COMPETENCES.	18
LES AXES DU STAGE.....	18
A. Proposer, organiser et animer des activités de différentes natures,	19
B. Connaître les enfants et les adolescents.....	21
C. Comprendre et participer à l'organisation de la vie collective.....	22
D. Participation à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne.....	22
E. Relations interpersonnelles.....	23
F. Assurer la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes dans la vie quotidienne et les activités.....	24
G. Gérer ses compétences, être acteur de sa formation.....	25
H. Définir et préciser ses connaissances et ses conceptions éducatives,	26
ANNEXE 2 : LE LIVRET DE FORMATION.....	27

A) PREALABLE.

*Intentions et objectifs du cadre proposé aux équipes
par l'Association Territoriale des CEMÉA Pays de Loire.*

- 1) *Permettre des préparations plus aisées pour les équipes encadrant ces formations.*
- 2) *Faciliter l'enrichissement des démarches et outils utilisés dans ces stages, en axant les efforts des équipes sur les conceptions éducatives de l'acte de formation, ou sur l'émergence d'outils cohérents nouveaux.*
- 3) *Pouvoir utiliser un outil modifiable, inscrit dans la logique des outils déjà existants.*
- 4) *Permettre à chaque équipe, en se dégageant du temps, d'être disponible à l'acquisition par les stagiaires des apprentissages nécessaires.*
- 5) *Permettre aux équipes de suivre les stagiaires dans leur évaluation.*

B) INTRODUCTION.

I) FINALITES OFFICIELLES DE LA FORMATION.

■ Permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en centre de vacances ou de loisirs.

Décret Bergelin du 28 août 1987.

II) INTENTIONS OFFICIELLES DE LA FORMATION

- 1) Préparer les jeunes à exercer un rôle d'animateur en centres de vacances ou en centres de loisirs, soit promouvoir une formation à l'animation volontaire.
- 2) Favoriser l'expression d'une citoyenneté active, permettre aux jeunes d'entrer dans la société civile en s'intégrant à une action de caractère socio-éducatif, soit contribuer à leur formation personnelle.

C) CHARTE PÉDAGOGIQUE BAF A¹

I) L'engagement qualité des Ceméa pour la formation BAF A

Cette charte traduit la volonté des Ceméa de défendre et de promouvoir l'animation volontaire.

Elle est un des aboutissements des travaux engagés par les Ceméa sur l'évolution des vacances et des loisirs. Elle prend en compte les enjeux actuels de l'animation volontaire avec la perspective d'un statut du volontariat en centres de vacances et de loisirs.

Elle est la démonstration de notre capacité à poursuivre et à développer la construction de réponses éducatives et sociales adaptées et pertinentes dans les différentes formes de vacances et de loisirs.

Par cette charte, les Ceméa expriment leur engagement de fond dans la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs. Ils expriment par ce document la volonté de participer à l'évolution de cette formation.

La recherche permanente qu'ils poursuivent dans ce domaine, permettra de parvenir à une plus grande qualité des séjours.

On trouvera au travers de ces objectifs, des contenus de formation, du traitement de la validation, l'engagement de qualité des Ceméa à l'égard des pouvoirs publics, des organisateurs et des stagiaires animateurs, concernant la formation.

II) Des vacances et des loisirs de qualité pour tous

Les vacances collectives représentent pour les enfants et les adolescents une aventure intéressante. Cette expérience contribue au développement de leur personne.

Dans une société marquée aujourd'hui par de profondes inégalités et la banalisation des phénomènes d'exclusion, les centres de vacances et de loisirs doivent rester un moyen pour tous d'accéder aux vacances et aux loisirs.

Dans ce cadre-là, ils sont des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale et culturelle.

Donc, les Ceméa conduisent des formations qui veulent promouvoir des vacances et des loisirs où :

- *la vie personnelle s'enrichit de la vie du groupe,*
- *le rythme de chacun peut être respecté,*
- *l'on peut exprimer ses choix, prendre des initiatives, exercer des responsabilités,*
- *des activités diversifiées à des niveaux différents sont mises en pratique,*
- *la sécurité physique, affective des enfants est partie intégrante du projet pédagogique.*

À travers tout cela, l'on peut vivre des expériences, des relations, des apprentissages de qualité.

¹ Cf Annexe 1

III) Nos conceptions de l'animation

Les Ceméa conçoivent la fonction d'animation comme une tâche éducative globale.

La dimension éducative et sociale des structures de vacances et de loisirs engage la responsabilité de l'animateur dans son rôle d'accueil d'enfants en situation de vacances et de loisirs.

Les fonctions de l'animateur

Elles sont à la fois techniques et pédagogiques et doivent être assumées, de la prévision à la réalisation et au bilan.

Elles supposent de :

- 1) prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière, et donc de développer ses propres facultés d'écoute et d'observation,*
- 2) partager des moments de vie collective et d'activité dans le respect et la promotion de la démocratie,*
- 3) apporter les éléments nécessaires à la découverte, à l'aventure, au progrès de la personne,*
- 4) prendre en compte l'environnement avec l'ambition de permettre aux enfants et aux jeunes de se l'approprier,*
- 5) accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leurs savoirs et de leur vie personnelle,*
- 6) assurer la sécurité affective, physique et matérielle des enfants et des jeunes,*
- 7) promouvoir l'initiative individuelle,*
- 8) aider les enfants à prendre des responsabilités.*

IV) L'équipe d'adultes.

Les Ceméa défendent l'idée d'une équipe éducative où chacun peut réellement exercer ses responsabilités.

L'animateur a donc à se situer au sein d'une équipe répartie sur les fonctions :

- de direction,*
- de service,*
- d'animation.*

Il devra prendre des initiatives en tant qu'animateur, afin que ses conceptions des vacances et des loisirs d'enfants puissent trouver leur place dans un projet pédagogique global.

L'animateur aura à prévoir, négocier, mettre en place, et à conduire, avec d'autres animateurs, un projet de fonctionnement et d'activité au service des enfants accueillis.

V) **Nos objectifs** pour la formation d'animateurs

Ils concernent toutes les structures de centres de vacances et de centres de loisirs pour tous les publics mineurs.

Nos objectifs concernent toutes les étapes de la formation Bafa et visent à aider chaque futur animateur à :

- être participant actif à l'éducation des enfants et des jeunes,
- acquérir des outils pour :
 - permettre, susciter l'activité des enfants,
 - l'accompagner,
 - l'enrichir,
- organiser et gérer la vie quotidienne,
- garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- construire sa propre conception du rôle de l'animateur,
- savoir argumenter ses choix pédagogiques,
- avoir une perception claire d'un centre de vacances, d'un centre de loisirs (types d'accueil, de séjours, d'organisation des personnels différents),
- travailler avec d'autres, vivre dans un groupe,
- prendre en compte l'ensemble des personnes de la structure,
- repérer les richesses de l'environnement, les exploiter, s'adapter aux contraintes,
- analyser son expérience pratique,
- mesurer son évolution au travers des étapes de la formation.

Chaque stagiaire aura à sa disposition un livret de formation Bafa², document personnel qui le suivra tout au long de sa formation. Il pourra y inscrire les objectifs de formation, les critères d'évaluation et de validation des différentes étapes de sa formation. Ce livret lui permettra de solliciter les équipes de formateurs, d'y inscrire leurs conseils pour les suites de sa formation.

Il y consignera ses propres remarques, analyses personnelles qui lui permettront de faire un bilan plus approfondi et plus individuel de l'ensemble de sa formation.

² Cf annexe 2

VI) Les contenus de la formation

1) L'ACTIVITÉ : « L'AXE CENTRAL DE LA FORMATION »

par des apprentissages simples permettant :

- de redécouvrir le plaisir de faire,
- de s'initier à des familles d'activités variées,
- d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans des activités à vivre avec des enfants,
- d'avoir une vision plus globale de la mise en oeuvre d'activités pour garantir la sécurité des enfants,
- par une réflexion sur le rôle de l'activité dans le développement des enfants et des jeunes,
- par une mise en oeuvre de situations pédagogiques centrées sur la conduite d'activités, sur l'aménagement de lieux riches de sollicitations pour des enfants.

2) L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

Nos actions de formation mettent en relief l'importance que nous accordons à l'organisation matérielle, à la qualité de la vie collective :

- par une réflexion sur ce qui fait la qualité de la vie collective du stage,
- par une réflexion plus large sur le rôle de l'animateur dans la construction d'une vie collective de qualité, en centre de vacances ou de loisirs : rythme de vie, repas, hygiène, relations avec les familles.

3) LA CONNAISSANCE DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Les différents publics qui fréquentent les lieux de vacances et de loisirs collectifs.
- Leurs besoins, leurs droits, leurs rythmes de vie, etc.
- Leur environnement culturel, social, économique, etc.

4) LA CONNAISSANCE DES TERRAINS D'APPLICATION

- Les différentes structures : le centre de vacances, le centre de loisirs sans hébergement, etc.
- L'organisation des groupes d'enfants et les implications pédagogiques qui en découlent.
- Les différentes personnes qui interviennent dans le domaine de l'animation : leurs statuts, leurs fonctions, leurs rôles.

5) LE CADRE RÉGLEMENTAIRE : LÉGISLATION, SÉCURITÉ, RESPONSABILITÉ

Nous insistons plus particulièrement sur les notions de responsabilité (individuelle et collective), de liberté et de sécurité des personnes sur le plan physique, moral et matériel.

6) LES FAITS DE SOCIÉTÉ :

Le futur animateur, acteur social, doit être sensibilisé aux différents phénomènes d'exclusion qu'il pourra rencontrer dans sa pratique (racisme, inégalité sociale, culturelle, toxicomanie, sida, problème de handicap...).

VII) La session d'approfondissement Bafa permet

- de travailler plus spécifiquement sur le bilan des différentes étapes de la formation et l'analyse qui est faite de ce parcours (session de formation générale, stage pratique),
- d'approfondir des savoirs et des savoir-faire :
 - sur une famille d'activité donnée (activités ludiques, d'expression, sportives, manuelles, scientifiques et techniques),
 - sur les activités suscitées par un milieu donné (milieu marin, montagne, rivière, milieu urbain, international...),
 - sur les activités privilégiées pour les enfants d'une tranche d'âge donnée, ou pour les publics spécifiques.

VIII) Les conditions de déroulement de la formation

Tout stage est préparé et conduit par une équipe de formateurs (animateurs et directeurs diplômés), praticiens des centres de vacances et de loisirs. Ces formateurs sont porteurs des valeurs du mouvement Ceméa au travers des plans régionaux et nationaux de formation qu'ils ont suivis.

Les Ceméa s'engagent sur la qualité des formations qu'ils organisent notamment au travers de la compétence de leurs formateurs. Dans ce sens, un plan de formation

de formateurs est mis en œuvre.

Les équipes sont constituées aussi sur une complémentarité des expériences et des compétences.

Cette complémentarité permet de répondre à la diversité des publics accueillis et des terrains d'application.

L'individualisation de certains contenus de la formation prend en compte les acquis et les expériences de chaque stagiaire.

IX) La validation des sessions de formation

Au début de chaque session de formation théorique, l'équipe de formateurs exposera les objectifs du stage et les modalités d'évaluation, de validation.

Elle engagera donc sa responsabilité dans la validation ou la non-validation des sessions de formation.

L'équipe de formateurs complètera l'appréciation de conseils à l'animateur pour la suite de son itinéraire.

X) Un nouveau dispositif de placement

L'engagement qualité des Ceméa représenté par les chartes pédagogiques Bafa et Bafd concerne également le suivi des stagiaires.

Ainsi le placement des directeurs et des animateurs en structure de loisirs reste pour les Ceméa un enjeu majeur. Soucieux d'améliorer les prestations que fournissent déjà les services régionaux de placement, les Ceméa viennent de redéfinir un cahier des charges national pour accompagner les stagiaires dans leurs recherches de stages pratiques et afin de sensibiliser les organisateurs sur leur rôle central dans la formation. Un site internet permettant de mettre en relation très rapidement les anciens stagiaires et organisateurs est en place depuis le mois de Mai 2004. N'hésitez pas à prendre contact avec l'association régionale des Ceméa la plus proche.

D) LA DEMARCHE DE PRATIQUE D'ACTIVITES.

CHANT.

Objectifs.

- Permettre aux stagiaires d'acquérir un répertoire varié (formes de chants, publics concernés, difficultés) ; jeux chantés et jeux de doigts compris.
- Retrouver le plaisir de chanter et progresser dans la maîtrise de sa voix et sans l'écoute des autres.
- Permettre aux stagiaires d'avoir une réflexion sur la pratique qu'ils ont eu pendant le stage et antérieurement pour pouvoir animer et conduire des chants ... avec des enfants.
- Permettre aux stagiaires d'exploiter leurs connaissances dans le domaine musical.

ACTIVITE.

Intentions.

- Un animateur doit permettre aux enfants de pratiquer des activités correspondant à leurs désirs et à leurs compétences en évolution.
- Un animateur doit pouvoir se situer en fonction des compétences de chaque enfant.
- Un animateur doit pouvoir organiser le groupe d'enfants et les lieux pour susciter, soutenir et accompagner le désir d'activités.
- Un animateur doit savoir utiliser, entretenir, contrôler le matériel et l'outillage nécessaires pour les conduites d'activités.
- Un animateur doit connaître ses propres compétences et les faire évoluer.

Objectifs.

- Permettre aux stagiaires de pratiquer des activités dans des domaines variés et les accompagner dans la découverte ou l'approfondissement de domaines d'activités et de techniques.
- Permettre aux stagiaires de repérer leurs compétences et leurs manques, afin de les faire évoluer.
- Permettre aux stagiaires de réfléchir sur le sens de la pratique d'activités dans le développement de l'enfant.
- Permettre aux stagiaires de prendre conscience de la nécessité des aménagements et d'apprendre à utiliser, contrôler et entretenir le matériel.

LA DEMARCHE DE PROJET D'ACTIVITES.

Objectifs opérationnels :

- 01.** *L'animateur doit être capable de repérer et d'entendre le désir de l'enfant.*
- 02.** *L'animateur doit pouvoir se situer en fonction des compétences de chaque enfant (adaptation, observation ...).*
- 03.** *L'animateur doit connaître ses propres compétences et les faire évoluer.*
- 04.** *L'animateur doit pouvoir organiser le groupe d'enfants et les lieux pour susciter, soutenir et accompagner le désir d'activités.*

LA DEMARCHE DE PRATIQUE D'ACTIVITE.

- 1) *Les aménagements.*
- 2) *Les temps de pratique d'activités et de préparation à la retransmission.*
 - a. *Projets d'activités.*
 - b. *Chants.*
 - c. *Jeux extérieur*
 - d. *Jeux intérieur.*
 - e. *Jeux société.*
 - f. *Autres : selon les compétences des équipes et/ou en fonction des demandes et/ou compétences des stagiaires.*

E) LA DEMARCHE DE MISE EN REFLEXION.

- 1) *Les échanges.*
- 2) *La documentation : il s'agit de donner à chaque stagiaire le réflexe de chercher, dans les écrits réalisés par d'autres, les sources de l'adéquation entre ses aspirations éducatives et les contraintes posées par la réalité.*

F) L'EVALUATION.

Une formation prend toute sa valeur si elle réfléchié. L'évaluation est une attitude permanente, un processus par lequel le formé porte un regard sur sa formation. Elle lui permet de :

- 1) *Prendre conscience de la formation vécue.*
- 2) *Prendre conscience de la façon dont la formation le modifie et influe sur son avenir.*
- 3) *Prendre conscience de la façon dont il peut agir sur sa formation.*

Pour atteindre ces objectifs, il est important que les stagiaires puissent :

- 1) *Estimer l'évolution de leurs connaissances, capacités, aptitudes, comportements.*
- 2) *Estimer leurs acquis, les domaines à travailler.*

Les principaux moments du stage (échanges, jeux, projets, ateliers ...),seront suivis de temps pendant lesquels ; au sein des groupes ayant vécu les activités, les stagiaires pourront faire le point sur ce qu'ils y ont trouvé.

Pour cela vous utiliserez :

- *Des grilles de questions.*
- *Le groupe auquel vous pourrez choisir de faire part de vos éléments de réflexion, pour bénéficier des éventuels retours de ses membres.*
- *Le carnet de compétences (voir ci-dessus).*
- *Le livret de formation (document interne aux CEMÉA).*
- *Le questionnement des formateurs*
 - a. *En effet, la place des formateurs, praticiens , est bien de confronter à chaque instant chaque stagiaire à ses l'ensemble des composantes de sa formation.*

Pour vous aider dans la démarche d'évaluation, nous nous retrouverons à trois reprises au cours du stage, en petits groupes fixes, pour réfléchir à la place de chacun dans tous les moments d'activité et dans les moments de vie collective dans le groupe stage.

Le point personnel en début de stage est un élément important dans ce processus d'évaluation. Vous pourrez vous y référer régulièrement pour estimer votre évolution.

G) REUNION DE FONCTIONNEMENT.

Début de stage :

- 1) Tout groupe a besoin de règles communes pour faciliter la vie collective et donc des relations interpersonnelles riches.
- 2) L'équipe d'instructeurs propose des règles de départ.
- 3) Il nous semble important que chacun puisse se situer par rapport à ces règles, proposer des aménagements au « contrat de vie collective ».
- 4) Pour cela, une réunion chaque soir : importance du collectif.
 - a) Examen des constats, des propositions.
 - b) Discussion et décisions : valeur de la notion de contrat.
- 5) Déroulement : voir fiche jointe.
- 6) Règles dont les instructeurs seront garants :
 - ⇒ Je ne me moque pas.
 - ⇒ Je lève la main pour parler et j'attends d'avoir la parole.
 - ⇒ J'écoute les autres (gêneur).
 - ⇒ Règle du secret.
 - ⇒ Signer cahier, ne pas raturer.

La réunion de fonctionnement :

Intention

- Permettre aux stagiaires de repérer et d'exercer son propre pouvoir dans le champ du pouvoir du groupe.

Objectifs

- Offrir à chaque individu un cadre permettant d'agir sur le fonctionnement du groupe.
- Permettre aux stagiaires de pouvoir s'exprimer sur les problèmes quotidiens et relationnels du groupe.
- Permettre au groupe d'entendre la parole de chacun.
- Permettre au groupe d'adapter son fonctionnement en fonction des paroles recueillies.
- Permettre aux stagiaires de formuler ses attentes de formation.
- Permettre à l'équipe de susciter et de se saisir de ces attentes pour les traiter pendant le stage.
- Permettre aux stagiaires de se préparer à se situer dans le réseau institutionnel qui les emploiera.
- Permettre aux stagiaires de connaître les procédures pour trouver un emploi.
- Permettre aux stagiaires de clarifier les notions d'intention, d'objectifs et de moyens.

H) LES METHODES PEDAGOGIQUES RETENUES.

A renseigner par les équipes.

I) LA VALIDATION DU STAGE.

Le cadre JS.

Rappel des finalités officielles.

Le dossier JS : certificat de session de formation générale d'animateur de centres de vacances et de loisirs.

Le directeur de la session, après évaluation avec les membres du conseil de la session et le candidat, émet, sous le contrôle de l'inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs, l'avis suivant :

- session satisfaisante : appréciations complémentaires ; conseils pour la suite de la formation.
- session non satisfaisante : ne paraît pas actuellement apte à exercer des fonctions d'animateur stagiaire.

Avis de l'inspecteur de la JS : session valable - autre avis.

Certificat de stage pratique d'animateur de centre de vacances et de loisirs.

Le directeur du centre, après évaluation avec le candidat, émet l'avis suivant :

- stage pratique satisfaisant : appréciations complémentaires ; conseils pour la formation.
- stage pratique non satisfaisant : ne paraît pas actuellement apte à exercer des fonctions d'animation en centre de vacances ou de loisirs.

Avis de l'inspecteur JS.

ANNEXE 1: REFERENTIEL DE COMPETENCES.

LES AXES DU STAGE.

Il va de soi que , pour une formation aussi complexe que celle d'un stagiaire BAF1, les « découpages » dans la formation relèvent autant de la volonté de faciliter la préparation des équipes que de faciliter l' appropriation par les stagiaires des éléments retenus et priorisés.

- A. **PROPOSER, ORGANISER ET ANIMER DES ACTIVITÉS DE DIFFÉRENTES NATURES,**
en tenant compte des besoins, des intérêts, des capacités et des rythmes des enfants et des adolescents.

A1.1	<i>Maîtriser un répertoire de jeux diversifié. Connaître des jeux catégorisés : leurs règles, leurs caractéristiques et leur valeur.</i>					
A1.2	<i>Animer des jeux : savoir faire jouer les enfants ou les ados, et jouer avec eux en précisant sa place, son rôle.</i>					
A1.3	<i>Choisir et adapter des jeux en fonction de l'âge des participants, de leur capacité, intérêts, des lieux, du moment.</i>					
A1.4	<i>Retenir et proposer des jeux correspondant aux aptitudes et aux désirs des joueurs pour favoriser l'établissement de relations interpersonnelles ou de groupe et répondre à des besoins.</i>					
A1.5	<i>Organiser et faire jouer en réunissant toutes les conditions propres à assurer la sécurité des participants.</i>					
A1.6	<i>Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateur.</i>					
A2.1	<i>Maîtriser un répertoire de chants et de jeux chantés.</i>					
A2.2	<i>Animer, conduire des chants et des jeux chantés : savoir faire chanter les enfants ou les ados et chanter, jouer avec eux.</i>					
A2.3	<i>Proposer des activités musicales adaptées et de formes variées :</i> <ul style="list-style-type: none"> • chants sous différentes formes. • productions sonores avec ou sans instruments, fournis ou à construire. • danses collectives, danses d'expression <i>se référant aussi bien aux formes traditionnelles que contemporaines.</i>					
A2.4	<i>Chanter et faire chanter dans des moments et des lieux non nécessairement institués.</i>					
A2.5	<i>Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateurs.</i>					
A3.1	<i>Maîtriser une gamme variée de techniques et de tours de main permettant :</i> <ul style="list-style-type: none"> • de proposer des activités manuelles adaptées à l'âge des enfants ou des ados, • de répondre à leur demande de fabriquer, construire, réaliser. 					
A3.2	<i>Préparer, organiser et animer des activités manuelles :</i> <ul style="list-style-type: none"> • en référence à des fiches techniques, des prototypes ou des modèles, • à partir des désirs de faire ou d'initiatives des participants. 					
A3.3	<i>Étudier, analyser des projets de fabrication ou d'aménagements proposés par les participants et savoir réunir toutes les conditions matérielles pour en faciliter les exécutions.</i>					
A3.4	<i>Connaître les caractéristiques élémentaires des différents matériaux et produits employés dans le cadre des activités manuelles.</i>					
A3.5	<i>Savoir utiliser, entretenir, contrôler le matériel et l'outillage nécessaires pour la pratique d'activités manuelles avec les enfants ou les ados.</i>					
A3.6	<i>Mettre en place des conditions de sécurité propres à l'utilisation des outils, des matériaux et des produits susceptibles de présenter certains dangers.</i>					
A3.7	<i>Aider les enfants ou les ados dans leurs entreprises et notamment les accompagner au terme de leurs projets.</i>					
A3.8	<i>Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateurs.</i>					

A4.1	<i>Maîtriser la pratique de certaines activités d'expression en référence à un éventail d'activités.</i>						
A4.2	<i>Proposer des situations, réunir des conditions qui suggèrent ou favorisent la créativité et l'organisation d'activités d'expression.</i>						
A4.3	<i>S'intégrer aux situations de jeux mises en place par des enfants ou des ados.</i>						
A4.4	<i>Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateurs.</i>						
A5.1	<i>Découvrir, prendre en compte les ressources et les contraintes du milieu géographique, naturel et humain.</i>						
A5.2	<i>Utiliser le milieu pour promouvoir des activités qui assurent ou favorisent chez les enfants ou les ados le développement d'une maîtrise de l'environnement proche.</i>						
A5.3	<i>Partir du milieu afin de susciter l'intérêt pour des activités référées aux possibilités offertes par la nature et les hommes.</i>						
A5.4	<i>Respecter et faire respecter le milieu dans toutes ses dimensions.</i>						
A5.5	<i>Respecter les règles de sécurité spécifiques aux activités se déroulant dans un milieu hostile ou dans un milieu domestiqué.</i>						
A5.6	<i>Aménager des lieux et des espaces favorisant les activités sans animateurs.</i>						
A6.1	<i>Maîtriser la pratique de certaines activités physiques qui n'impliquent pas une qualification spécialisée.</i>						
A6.2	<i>Connaître la réglementation relative aux activités physiques.</i>						
A6.3	<i>Savoir s'intégrer à une équipe d'animateurs ou d'intervenants spécialisés et contribuer au bon déroulement de l'activité.</i>						
A6.4	<i>Afin de garantir la sécurité des enfants ou des ados, exercer un jugement critique sur la cohérence et la pertinence des activités menées par une équipe spécialisée.</i>						
A7.1	<i>Pouvoir attester des compétences spécifiques permettant l'émergence et l'animation de toute autre activité.</i>						
A7.2	<i>Coopérer avec des intervenants extérieurs qui assurent avec les enfants ou les ados des prestations spécifiques.</i>						

B. [CONNAÎTRE LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS.](#)

B8.1	<i>Caractériser de manière élémentaire les principes fondamentaux de développement des enfants et des ados suivant leur sexe et leur âge. Savoir préciser notamment les traits dominants et leurs caractéristiques physiques, psychologiques, affectives et cognitives au cours de leur développement pour les prendre en compte dans ses pratiques d'animation.</i>						
B8.2	<i>Adapter ses pratiques à partir des connaissances acquises pour prendre en compte des spécificités liées à la diversité des origines (géographiques, sociales, culturelles, familiales...) et/ou des conditions de vie (situation sociale, économique, handicap...).</i>						
B8.3	<i>Dans le cadre de la vie quotidienne et des activités, observer, écouter les participants pour reconnaître et découvrir leurs intérêts ou leurs difficultés et répondre ainsi plus facilement à leurs besoins, facteur d'épanouissement de la personne, d'accès à l'autonomie et de socialisation.</i>						

C. COMPRENDRE ET PARTICIPER À L'ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE.

C9.1	Prendre en compte les personnes, le temps, le matériel, les activités ... pour participer à l'organisation et au fonctionnement du centre.					
C9.2	Reconnaître les avantages et les inconvénients des différents modes de structuration et d'organisation des CV et CLSH (équipe, groupement temporaire, grand groupe et petit groupe ...).					
C9.3	Elaborer, faire vivre, analyser, faire évoluer des règles de vie collective.					
C9.4	Avec l'équipe d'encadrement, participer aux réunions de fonctionnement instituées.					
C9.5	Avec les enfants et les ados, trouver les moyens qui leur permettent de s'exprimer et de prendre part aux décisions concernant la vie du collectif et leurs vacances.					

D. PARTICIPATION À L'ORGANISATION ET À L'ANIMATION DE LA VIE QUOTIDIENNE.

D10.1	Connaître les différents moments qui rythment la vie quotidienne, les organiser, les gérer, les animer, en fonction des enjeux éducatifs définis dans le projet.					
D10.2	Traiter et gérer toutes les préoccupations de la vie quotidienne.					
D10.3	Participer et associer les enfants et les ados aux tâches quotidiennes d'entretien, de nettoyage et de rangement des locaux et des matériels.					

E. RELATIONS INTERPERSONNELLES.

E11.1	Préciser la place et le rôle des membres de l'équipe d'encadrement.					
E11.2	S'adapter au mieux à la collectivité et en faciliter le fonctionnement.					

	<i>Participer d'une manière active à une équipe de travail centrée sur l'animation d'un groupe d'enfants ou d'ados.</i>					
E11.3	<i>Etablir et entretenir des relations avec les parents pour favoriser l'accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective.</i>					
E12.1	<i>À partir du statut, du rôle et des fonctions de l'animateur en CV et CLSH, définir son autorité, son pouvoir et les responsabilités qui lui incombent auprès des enfants et des ados, par rapport aux différents niveaux institutionnels.</i>					
E13.1	<i>Participer à l'élaboration, à la conduite et à l'évaluation du projet pédagogique du CV et CLSH.</i>					
E13.2	<i>Dans le cadre du projet pédagogique, avec l'équipe d'animation ou/et avec les enfants et les ados, élaborer des projets d'activités et les évaluer.</i>					

F. ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET MORALE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ACTIVITÉS.

F14.1	<i>S'informer sur les principales dispositions de la législation, et des réglementations assurant la protection et la sécurité des mineurs en CV et CLSH.</i>					
F14.2	<i>Reconnaître que les mesures légale set réglementaires ne couvrent pas toutes les situations et qu'il convient en conséquence d'anticiper, de prévenir les risques inhérents à la vie quotidienne et aux activités.</i>					
F14.3	<i>Repérer les notions essentielles référées à la responsabilité civile et à la responsabilité pénale du personnel d'encadrement des CV et CLSH.</i>					
F15.1	<i>Avoir le souci de s'informer sur les situations médicales et familiales des enfants et des ados placés sous sa responsabilité. Contribuer à l'intégration des participants porteurs de handicap.</i>					
F15.2	<i>Gérer les situations relatives à la mixité et à la sexualité.</i>					
F15.3	<i>Anticiper les problèmes provoqués par les non respects de la loi, d'un individu, d'un groupe. Se donner les moyens de réagir et de les traiter.</i>					
F15.4	<i>Prévenir les conduites à risque et y faire face.</i>					
F15.5	<i>Appréhender les dangers ou les risques liés aux différents milieux (maritime, montagnard, rural, urbain), et savoir prendre les premières mesures d'urgence en cas d'accident.</i>					

G. GÉRER SES COMPÉTENCES, ÊTRE ACTEUR DE SA FORMATION.

G16.1	<i>Elaborer et appliquer une stratégie de formation personnelle dans le domaine de l'animation volontaire.</i>					
G16.2	<i>Analyser, évaluer ses pratiques et exprimer ses besoins en formation, afin de compléter et de développer ses compétences.</i>					
G16.3	<i>Savoir gérer son temps et son rythme personnel, afin de l'adapter à la réalité du séjour.</i>					
G16.4	<i>Utiliser les procédures, mettre en œuvre les démarches, pour trouver un poste. Utiliser son livret de compétences.</i>					
G16.5	<i>Se renseigner, s'informer, actualiser sa documentation personnelle.</i>					

H. DÉFINIR ET PRÉCISER SES CONNAISSANCES ET SES CONCEPTIONS ÉDUCATIVES,
notamment dans le cadre des C.V et C.L.S.H.

H17.1	S'informer sur l'actualité et l'évolution des différentes formes de vacances et de loisirs.					
H17.2	Construire ses propres conceptions éducatives en référence aux grands courants pédagogiques et aux principaux systèmes d'éducation, et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.					
H18.1	Utiliser la pédagogie du projet pour susciter, concevoir et réaliser des projets d'animation.					
H18.2	Repérer les relations entre différents types de projets.					
H18.3	En référence aux données et aux conditions d'une situation spécifiée : ⇒ savoir énoncer des intentions et des objectifs, ⇒ savoir les concrétiser, ⇒ savoir les évaluer.					

*Ce référentiel doit permettre aux équipes de dégager,
en fonction des conditions propres à chaque stage,
les éléments à communiquer aux stagiaires lors du démarrage du stage.*